Ouestions au Feuilleton

*Outre les mutations et les congédiements, un total de 464 personnes ont quitté leur emploi au ministère et dans les organismes associés pour d'autres raisons.

LA COMMISSION DES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 685-M. Marshall:

1. Le 30 septembre 1976, combien a) de demandes d'ALLAC/AGC, b) de demandes de pensions d'invalidité de guerre avaient été examinées par les

autorités régionales du ministère des Affaires des anciens combattants, dans chaque province?

- 2. Le 30 septembre 1976, quelle somme était affectée aux ALLAC/AGC et aux pensions d'invalidité de guerre?
- 3. Combien de personnes sont affectées à chaque bureau de district ALLAC/AGC, aux cas d'invalidité et aux comptes LTDAC?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Voir la liste ci-après.

	1	2	3.
Saint-Jean (TN.) Charlottetown (ÎPÉ.) Halifax NÉ. Saint-Jean (NB.) Québec (Québec) Montréal (Québec) Ottawa (Ontario) Toronto (Ontario) Hamilton (Ontario) London (Ontario) North Bay (Ontario) Winnipeg (Man.) Regina (Sask.) Saskatoon (Sask.) Calgary (Alta.) Edmonton (Alta.)	1. a) b) 5,049 Voir la 1,409 note (i) 8,364 5,822 2,038 9,212 5,111 12,392 4,586 5,830 2,795 5,453 1,767 1,826 2,985 3,105	2. Pensions AAC/AGC \$1,039,609 311,779 1,697,846 1,303,319 437,843 1,565,844 860,174 1,829,197 635,772 835,966 517,889 759,593 284,382 312,896 462,295 524,983	* Cas d'in-validité Voir la Voir la note (iii) 15 12 4 21 10 22 9 9 9 6 11 5 7
Vancouver (CB.) Victoria (CB.)	10,620 2,795	1,537,456 368,650	18 5
Victoria (CB.)	2,	\$15,285,493	

^{*}Les autorités régionales des allocations aux anciens combattants ne sont que des organismes décisionnaires et comme tels, un personnel n'est pas assigné à leur direction. Les activités liées à l'administration des AAC/AGC sont effectuées par le personnel du Programme des services aux anciens combattants, dans chaque bureau de district. Le ministre nomme aussi chacun des membres des Services aux anciens combattants pour former, dans chaque district, une Autorité régionale, conformément à l'article 23 de la loi sur les allocations aux anciens combattants, et ces attributions s'ajoutent à leurs autres fonctions.

Note (i): L'autorité régionale n'est pas mêlée aux décisions relatives aux pensions. Les questions concernant les pensions d'invalidité relèvent de la compétence de la Commission canadienne des pensions.

Note (ii): Au 30 septembre 1976, les coûts des pensions d'invalidité s'élevaient à \$246,628,096.

Note (iii): Les causes de l'OEAAC ne sont pas étudiées par l'autorité régionale.

LES FRAIS DE SURESTARIE DU GRAIN

Question nº 687—M. Hnatyshyn:

A combien se sont élevés les frais de surestarie du grain pour la période allant d'octobre 1975 à octobre 1976 et quels ont été les frais encourus pour *a*) les ports de la côte ouest, *b*) les ports des Grands lacs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la Commission canadienne du blé: Pour la période d'octobre 1975 à octobre 1976, les frais de surestarie versés totalisaient \$5,045,613.59. De ce montant, \$4,073,604.38 concernaient les ports de la côte ouest et le reste les ports de la côte est. Aucun frais de surestarie n'a été réglé pendant cette même période pour les ports des Grands lacs.

LES PRÊTS RELATIFS AUX FOYERS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES AU QUÉBEC

Question nº 696—M. Fortin:

La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consenti des prêts à certaines municipalités de la circonscription électorale de Lotbinière pour la

construction de foyers d'hébergement pour personnes âgées et, dans l'affirmative, quels sont a) les municipalités en question, b) le nom des institutions, c) le montant des prêts, d) les conditions de remboursement de ces prêts?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: a) b) c)—Les prêts consentis par la Société pour aider à financer la construction de facilités de logement pour les personnes âgées dans les comtés municipaux d'Arthabaska, Lotbinière et Nicolet sont indiqués au Tableau I ci-après. Remarque: Les données statistiques que la Société dresse à l'égard des diverses sphères d'activité sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, ne sont pas fondées, au Québec, sur les circonscriptions électorales fédérales, mais sur les comtés municipaux. d) Ces prêts sont remboursables en cinquante ans, par versements annuels comprenant principal et intérêt, à des taux variant de 6 1/8 à 10 3/4 p. 100, fixés pour l'année où ils ont été consentis.